

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-21

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Date de convocation

2 avril 2025

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Date d'affichage

2 avril 2025

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Affectation de résultat de fonctionnement 2024 sur exercice 2025

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 432 746.14 €, Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 de la manière suivante : 432 746.14 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

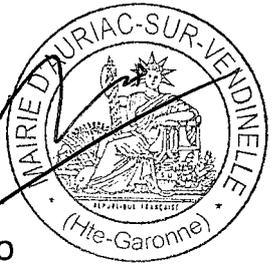
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Véronique ROQUES

Le Maire,



Roger PEDRERO